

CPEG : Préserver les rentes en créant du logement OUI À LA SOLUTION DÉFENDUE PAR LES SYNDICATS ET L'ASLOCA (loi 1)

Suite à un changement de la loi fédérale adoptée par la droite en 2010 obligeant les caisses de prévoyance publiques à augmenter massivement leurs réserves, et au fait que la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) soit aujourd'hui contrainte par les exigences fédérales de revoir ses espérances de rendements à la baisse bien que ceux-ci soient supérieurs à la moyenne, la CPEG doit aujourd'hui être recapitalisée.

En décembre 2018, le Grand Conseil a adopté deux lois contradictoires, l'une votée par une majorité composée des partis de gauche et du MCG (loi 1), l'autre adoptée par une majorité de droite (loi 2). Ces deux lois sont aujourd'hui soumises au peuple, et le SIT appelle voter OUI à la loi 1 et NON à la loi 2, contre laquelle un référendum a été lancé auquel le SIT a participé.

Loi 1 : une solution qui profite à tous-tes

Pour les syndicats et l'Asloca, la solution est simple. **Tant qu'à augmenter le capital de la CPEG, autant le faire de manière à ce que cela profite à la population.** Comment ? Principalement en transférant des terrains constructibles

propriété de l'Etat à la CPEG, afin qu'elle y construise du logement abordable pour toutes et tous. C'est ce que prévoit la loi 1 soumise au peuple, contre laquelle la droite et les milieux immobiliers ont mené le référendum. Cette solution à l'avantage de :

- **maintenir le niveau des rentes** des travailleuses-euses de la fonction publique à leur niveau actuel, après 17% de pertes déjà subies depuis 2014 ;
- **résoudre la crise du logement** à Genève en soustrayant nombre de terrains, dont le PAV, à la spéculation immobilière ;
- permettre à la CPEG de répondre aux exigences fédérales **sans mettre en péril les finances publiques.**

Question subsidiaire:
LOI 1

A l'inverse, la loi 2 prévoit de faire passer 42'000 travailleuses-euses à la caisse, transfère sur leurs épaules la totalité du risque financier, et recapitalise le reste principalement par un jeu d'écritures comptables.
NON À LA LOI 2 SUR LA CPEG



Pas d'ouverture le dimanche sans protection des salarié-e-s NON À LA RÉVISION DE LA LHOM

Les organisations patronales du commerce de détail n'ont pas digéré le vote populaire du 27 novembre 2016 sur l'ouverture des magasins le dimanche. Alors que le peuple avait clairement conditionné l'ouverture de 3 dimanches par an à l'existence d'une Convention collective de travail (CCT) protégeant les vendeuses et les vendeurs des abus, elles reviennent aujourd'hui à la charge, via leurs relais politiques, en proposant de supprimer cette condition de protection des salarié-e-s.

Le SIT et l'ensemble des syndicats ont lancé le référendum et appellent à voter NON à cette révision de la Loi sur les horaires d'ouverture des magasins :

- Parce que les magasins ouvrent déjà 67 heures par semaine, et que la **conciliation entre vie privée et vie professionnelle est déjà très difficile** pour les vendeuses et les vendeurs ;
- Parce que sans une CCT qui fixerait des **compensations pour le travail du dimanche et des droits** pour limiter les abus et la flexibilité à outrance, leur travail et leur vie deviendraient infernales ;
- Parce que l'ouverture de 3 dimanches **ne créerait aucun emploi**, mais uniquement plus de pression, de flexibilité et de fatigue sur le personnel déjà en place ;
- Parce que l'ouverture le dimanche ne **résoudra en rien les difficultés** des petits commerçants locaux face au commerce en ligne et aux prix pratiqués de l'autre côté de la frontière.

Les organisations patronales attaquent les protections des vendeuses-euses sur tous les fronts :

Tandis qu'ils refusent de négocier une CCT avec les syndicats représentatifs du secteur, elles sont allées chercher une association docile et ne représentant aucun-e vendeur-euse à Genève pour signer avec elle une convention au rabais.

Preuve que ces patrons n'ont aucune intention de réellement protéger le personnel, ils-elles ont fait recours contre le Contrat-type de travail du secteur au motif qu'il prévoit... l'indexation des salaires au coût de la vie.

Le vote sur la LHOM doit donc également être un signal fort à leur attention : NON au contournement du partenariat social, OUI à de réelles protections !

Ne soyons pas dupes, refusons l'ouverture des dimanches sans réelle protection des salarié-e-s !

UN DIMANCHE CRUCIAL POUR LES SALARIE-E-S VOTEZ

2x NON à des milliards de cadeaux fiscaux pour les grandes entreprises (RFFA et LIPM)

OUI à la sauvegarde des rentes de la CPEG et à la création de logements (loi 1 sur la CPEG)

Question subsidiaire:
LOI 1

OUI à l'initiative pour le plafonnement des primes-maladie

Question subsidiaire:
INITIATIVE

NON à un financement injuste et déséquilibré des retraites de l'Etat (loi 2 sur la CPEG)

NON au contreprojet lié aux cadeaux fiscaux pour les entreprises

OUI à l'initiative 167 « pour une politique culturelle cohérente »

NON au travail du dimanche sans réelles protections (LHOM)

• 16, rue des Chaudronniers • cp 3287, 1211 Genève 3 • t +41 22 818 03 00 • sit@sit-syndicat.ch • sit-syndicat.ch •



syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

**Votations
du 19 mai
2019**



RIE3, RFFA, NON C'EST NON

aux milliards de cadeaux fiscaux pour les grandes entreprises!

La RFFA (Réforme de la fiscalité des entreprises et financement de l'AVS) est un marché de dupes pour les salarié-e-s : contre une baisse massive de l'imposition des entreprises, le financement de l'AVS reste insuffisant. Il faut la refuser, parce que :

- C'est à peu de choses près **le même projet que la RIE3 refusée par le peuple en 2017** ;
- Les **cadeaux fiscaux aux grosses entreprises** causeront des pertes pour les services publics, dont la **population paiera le prix** : soit les prestations sociales diminueront, soit les salarié-e-s devront payer plus d'impôt, ou les deux !
- Les montants des **pertes sont largement sous-estimés** : ils vont se chiffrer en milliards !
- Elle remplace des privilèges fiscaux par **d'autres privilèges fiscaux** dont bénéficieront les grandes entreprises qui réalisent des **millions de bénéfices** ;
- Elle met en **concurrence** les pays mais surtout les cantons entre eux : dans certains cantons, l'imposition cantonale des entreprises sera **pratiquement nulle** ;
- **Les salarié-e-s payeront proportionnellement plus d'impôt** que les grosses entreprises ;
- L'argent de ces cadeaux aux grosses entreprises n'ira **ni aux emplois, ni dans des hausses de salaire, mais aux actionnaires** ;
- Les **PME** qui font partie des 60% des entreprises qui ne paient pas d'impôt n'y gagnent rien, et sont **pénalisées** face aux grosses entreprises.

Pseudo "compensation" sociale

Quant au volet du financement de l'AVS, il est clairement insuffisant. D'abord, il est financé pour 1/3 par les salarié-e-s eux-mêmes (0.15% du salaire), sans amélioration des rentes. Et parce qu'il n'empêche même pas, avec le projet AVS21, que l'âge de la retraite des femmes soit porté à 65 ans, ni une hausse de la TVA qui pénalisera les bas salaires.

Ce marché de dupes fera passer les salarié-e-s à la caisse, et offre des cadeaux mirifiques aux plus riches (actionnaires, grosses entreprises).

NON, C'EST NON !



RFFA cantonale : champagne pour les actionnaires, austérité pour la population : NON À CETTE ARNAQUE !

Le projet genevois concrétise les pertes fiscales pour les services publics. Ces pertes s'élèvent à près d'un demi-milliard par année. Ce projet est inacceptable pour les raisons suivantes :

- Les **pertes fiscales d'un demi-milliard par an** vont mettre en difficulté les services publics à la population, alors que les **besoins augmentent** en raison du vieillissement de la population et de la précarisation des salarié-e-s ;
- Les **coupes budgétaires** seront **massives** et l'austérité aggravée pour des **décennies** ;
- Les **femmes seront particulièrement touchées** par ces coupes, car moins de services publics, c'est plus de tâches qui leur retomberont dessus (prise en charge des enfants, des personnes âgées, etc.) ;
- Les **communes** vont perdre encore plus : 10% de leurs ressources fiscales, en moyenne ! Certaines perdront jusqu'à 25 ou même 30% ! Elles **ne pourront plus s'en sortir**, et hausseront les centimes additionnels. **Qui les paiera ? Nous !**
- **Les pertes** admises par les partisan-e-s de la réforme omettent les mesures transitoires dont bénéficieront les multinationales et les déductions sur le capital que pourront faire les entreprises. La **facture sera bien plus salée** que ce qu'ils-elles prétendent ;
- Les cadeaux fiscaux **ne suffiront pas à retenir les entreprises** qui souhaitent faire des économies. L'exemple de Vaud en est la preuve : après le vote de sa baisse d'impôt, il a vécu une pluie de départs d'entreprises. Il n'y aura **pas non plus de création d'emplois** : les cadeaux iront exclusivement aux **actionnaires**.

Les mesures qui l'accompagnent ne « compensent » aucunement les pertes :

- La levée du frein à l'endettement est limitée et **ne protégera pas contre des coupes** ;
- La ponction de 0.07% sur la masse salariale pour des crèches n'est qu'une goutte d'eau dans un océan. Avec les pertes prévues, l'Etat sera encore moins en mesure de répondre à son obligation de financer la création des places nécessaires ;
- Le contre-projet à l'initiative sur les primes maladies est moins bon que cette dernière et n'est pas financé. L'Etat devra donc couper dans d'autres prestations pour le faire.

Alors que des solutions sans pertes pour les finances publiques sont possibles, les patrons et la droite n'en ont pas voulu. Qu'ils-elles revoient leur copie !

NON À LA RFFA CANTONALE

Plafonnons les primes maladie à 10% du revenu des ménages :

OUI A L'INITIATIVE 170

L'initiative 170 lancée par les partis de l'Alternative avec le soutien des syndicats propose d'adapter les subsides cantonaux en matière de primes maladie de manière à ce que la prime à charge des ménages ne dépasse pas 10% du revenu. Le SIT appelle à voter OUI à cette initiative :

- Parce que les primes d'assurance-maladie ne cessent d'augmenter, année après année ;
- Parce que les salaires ne suivent pas le même rythme d'augmentation, bien au contraire ;

- Parce l'augmentation du pouvoir d'achat de milliers de personnes, salarié-e-s, étudiant-e-s, retraité-e-s, sera bénéfique pour l'ensemble de l'économie.

L'initiative laisse le choix du financement au Conseil d'Etat. Des mesures simples ciblées sur les plus hauts revenus, telles que la levée du bouclier fiscal ou la réévaluation des biens immobiliers non-locatifs suffiraient à couvrir l'entier des coûts.

Et parce que le contre-projet est nettement moins bon que l'initiative, ne prévoit aucun financement, et parce qu'il ne sert qu'à faire avaler l'amère pilule de la RFFA cantonale :

NON AU CONTRE-PROJET À L'IN 170

Pour préserver la création artistique et son accès au plus grand nombre :

OUI À L'INITIATIVE « POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE COHÉRENTE À GENÈVE »

Arrêté fédéral sur les armes :

OUI À PLUS DE SÉCURITÉ

Question subsidiaire : INITIATIVE